

Mes craintes pour l'avenir de la Grameen Bank

Professeur Muhammad Yunus

Constitution de la Commission d'enquête

La nouvelle m'a fortement attristé. Je suis certain qu'elle a également affecté de nombreuses personnes, tout particulièrement les femmes pauvres du Bangladesh, qui sont les propriétaires de la Grameen Bank. Le 15 mai 2012, le ministère des Finances a constitué, par ordonnance, une Commission d'enquête de quatre membres. Cette Commission dispose de trois mois pour soumettre son rapport.

Nous avons établi en quelque sorte un record avec la constitution d'une Commission d'enquête sur la Grameen Bank, la seule organisation dans toute l'Asie à avoir remporté un prix Nobel, parmi seulement 20 organisations lauréates dans toute l'histoire du prix Nobel, soit en 110 ans. Cet événement restera un épisode inoubliable dans l'histoire de notre pays !

Mais pourquoi créer une Commission d'enquête sur la Grameen Bank ?

Qu'est-ce qui ne va pas pour le Gouvernement en ce qui concerne la Grameen Bank ? Est-ce le *modus operandi* innovant de la Grameen Bank et son mode de gouvernance ? Ce sont précisément ces facteurs qui ont donné à la banque sa réputation internationale d'institution dédiée à l'amélioration de la qualité de vie des pauvres. Ou bien est ce que la Grameen Bank est responsable d'une catastrophe de grande ampleur de nature à justifier la mise en place d'une Commission d'enquête? Quel problème d'importance publique soulève la Grameen Bank pour rendre nécessaire une enquête? Dans le passé toutes les Commissions d'enquête constituées par le gouvernement ont fait suite à un incident majeur qui avait suscité maintes interrogations dans l'opinion des gens. La législation relative à la constitution d'une Commission d'enquête a été conçue pour répondre à ce type de situations inhabituelles.

Cette Commission a été chargée de présenter ses opinions/recommandations en examinant les activités de la Banque depuis sa fondation jusqu'en 2010. J'étais le Directeur général de la banque durant toute cette période. J'ignore pour quelle raison la période qui suit l'année 2010 a été exclue de l'enquête. Les problèmes de la Banque survenus après 2010 ont-ils été résolus?

Une Commission d'enquête est généralement chargée d'identifier les causes d'un incident et de proposer une solution. Mais dans ce cas de figure, après en avoir examiné les activités, la philosophie et les détails opérationnels, la Commission a été appelée à déterminer la trajectoire future que devait prendre cette honorable organisation, et ce, depuis sa création. Il sera difficile pour la Commission de remplir cette tâche d'envergure avec la main-d'œuvre et les moyens limités dont elle dispose. Si la Commission émet des recommandations inadaptées du fait de ses propres contraintes, les conséquences pourraient s'avérer catastrophiques pour les populations pauvres du Bangladesh.

Ce type de mission est généralement réservé aux meilleurs chercheurs des meilleurs organismes de recherche dans le cadre d'un projet de long terme. Pour préparer un tel rapport, il est nécessaire d'avoir des entretiens approfondis avec les personnes qui étaient chargées de la conception et de la mise en place de telles institutions, avec celles qui les ont gérées au fil des ans, celles qui en sont les bénéficiaires et celles qui sont familiarisées avec la conception et la gestion de ces organisations.

Après une longue phase d'échange et après avoir passé au crible toutes les informations, une phase d'analyse profonde s'amorce. Une fois le rapport achevé, il est soumis au conseil d'administration pour examen. Le conseil suit ensuite son propre processus de réflexion pour définir les recommandations qu'il souhaite mettre en place. Les recommandations du rapport sont progressivement et soigneusement mises en œuvre sans pour autant perturber le fonctionnement de l'organisation. Vu du délai dont dispose la Commission, il est évident qu'elle ne pourra pas suivre un tel processus.

Les entreprises Grameen

Dans les termes de référence de la Commission, le gouvernement a soulevé de nombreuses questions concernant les entreprises dont le nom comporte « Grameen ». On peut comprendre des questions soulevées que le gouvernement pense que ces entreprises ont été créées sous propriété de Grameen Bank. Or, en réalité, ce sont des entreprises indépendantes, sans aucun lien de propriété avec la Grameen Bank. Dès lors la plupart des questions soulevées par le gouvernement sont sans objet. J'ai souvent répété qu'il était très facile d'obtenir des réponses à ces questions. La seule chose à faire consiste à mandater un cabinet d'audit de renommée internationale. Ce cabinet pourra aisément mettre à jour si la Banque a investi ou non dans l'une quelconque de ces sociétés à partir de l'historique de ses transactions financières. Pourquoi est-il nécessaire de constituer une Commission d'enquête de plein exercice à cet effet ? Pourquoi une initiative d'une telle ampleur pour savoir si la Grameen Bank est propriétaire de ces entreprises, ou si elle les a créées ?

J'ai fondé de nombreuses entreprises de ma propre initiative. J'ai mis le mot

« Grameen » dans leur nom comme une marque distinctive d'une nouvelle catégorie d'entreprises créées pour résoudre des problèmes sociaux. La plupart de ces sociétés sont des entreprises « sans but lucratif ». Selon la loi, elles ne sont la « propriété » de personne. La plupart d'entre elles sont établies en vertu de la Section 28 de la Loi sur les sociétés. Ce sont des entreprises non cotées en bourse dont personne ne tire profit puisque personne n'en est propriétaire. Ces entreprises sont limitées par la garantie personnelle de leurs promoteurs ; par exemple, si une entreprise ne rembourse pas sa dette, ses promoteurs sont obligés de payer jusqu'à la limite de leur garantie. Ainsi, il n'est pas question d'évoquer l'appartenance de ces sociétés à la Grameen Bank puisque l'idée même de propriété ne s'applique pas à ces entreprises. Certaines d'entre elles sont certes « à but lucratif », mais toutes appartiennent elles-mêmes à des entreprises sans but lucratif. Je le rappelle, il n'est pas possible que la Grameen Bank, qui est une organisation « à but lucratif », devienne propriétaire de ces entreprises.

La Grameen Bank n'a elle-même créé aucune entreprise puisque la loi qui la régit lui interdit de fonder toute société.

La création de ces entreprises a été motivée par plusieurs raisons. Lorsque j'ai commencé à travailler avec les pauvres, j'ai découvert qu'ils étaient confrontés à de nombreux autres problèmes que le besoin de crédit. J'ai relevé des difficultés en matière d'éducation ; j'ai donc créé la Grameen Education. J'ai constaté des problèmes dans le domaine de la santé ; c'est la raison pour laquelle j'ai créé la Grameen Kalyan (ou Grameen Bien-Etre), des difficultés dans le domaine du commerce (Grameen Check), de l'agriculture (Grameen Krishi ou Grameen Agriculture), dans les domaines de la pisciculture et de l'élevage (Grameen Fisheries), dans le domaine technologique (Grameen Telecom, Grameen Communications), de l'assurance (Grameen Byabsa Bikash), de l'électricité, des cuisinières (Grameen Shakti), etc.

Chacune des sociétés que j'ai créées a été conçue pour répondre à un problème spécifique lié à la pauvreté. J'ai pris l'habitude de fonder des entreprises pour résoudre un problème d'ordre social. Je voulais m'assurer que chaque initiative visant à résoudre une difficulté devienne autosuffisante. Chaque entreprise devrait être capable de fonctionner au moyen de ses propres revenus et demeurer indépendante des autres sur le plan financier. J'ai également pensé que chacune devait être structurellement indépendante de sorte que si l'une d'entre elles sombrait, elle n'entraînerait pas les autres dans sa chute.

J'ai tenté de résoudre des problèmes en faisant appel à des concepts économiques innovants, à de nouvelles idées et de nouvelles méthodes. Plusieurs de ces entreprises ont acquis une réputation mondiale en raison de leurs modes de fonctionnement révolutionnaires. Par exemple, en fournissant, par le biais de la Grameen Telecom, des téléphones portables à des femmes vivant dans les villages, nous avons ouvert la voie à un tout nouveau concept de marketing dans les entreprises de télécommunications du

monde entier. La Grameen Shakti est devenue le leader mondial dans la distribution d'électricité hors réseau générée à partir de l'énergie solaire dans les foyers des zones rurales.

La Grameen Shakti a non seulement montré la marche à suivre, mais elle a également montré comment étendre ce processus au plus grand nombre. La Grameen Shakti commercialise plus d'un million de systèmes solaires domestiques par jour. Elle approvisionnera un million de foyers en électricité solaire dans les régions rurales du Bangladesh d'ici octobre de cette année, et ce, en respectant la voie du développement durable. Tout le monde paie pour ce service et l'entreprise couvre l'ensemble de ses coûts. Ces entreprises ne sont la propriété de personne. Elles s'apparentent presque à une « fiducie ». Leur seule raison d'être est de résoudre les problèmes des populations pauvres. Pas une de ces entreprises n'a été mise en place pour qu'une personne en tire des bénéfices personnels. Il n'y a aucune perspective de profit personnel dans aucune de ces entreprises.

Je ne détiens aucune action dans aucune société du réseau Grameen, ni dans aucune autre entreprise ailleurs. Je ne possède aucune part dans la Grameen Bank. Je n'avais donc aucune possibilité de tirer un quelconque profit de ces sociétés, que ce soit par le passé ou aujourd'hui. Je n'ai jamais reçu aucune indemnité ou honoraire pour assister à une réunion du conseil d'administration ou pour diriger le conseil d'administration de l'une quelconque des sociétés portant le nom de Grameen.

Dans les Termes de Référence (TdR) de la Commission, il y a un autre point : « Quelles sont les règles de succession en matière de propriété et de direction de ces institutions ? » Il est intéressant de noter que toutes les sociétés sont enregistrées en vertu de la Loi sur les sociétés. Les règles de constitution et de restructuration du Conseil d'administration sont clairement énoncées dans les lois et statuts de la société enregistrée. C'est le droit commun des successions qui régit les conditions de dévolution des actions d'une société. Il est d'usage que les enfants héritent des actions du père. Or, comme il est impossible de détenir une part dans les entreprises Grameen (à l'exception de la Grameen Bank), la question de la dévolution de la propriété ne se pose pas dans le cas présent. Il ne faudra pas s'étonner que l'opinion s'interroge sur la finalité et l'utilité de l'initiative de haut vol du gouvernement de constituer une Commission pour enquêter sur les « règles de dévolution de la propriété » des entreprises Grameen.

En étudiant les TdR de la Commission d'enquête, on découvre que le gouvernement s'intéresse tout particulièrement à la relation existant entre la Grameen Bank et les autres sociétés où figure le nom de Grameen. Il est incompréhensible que le gouvernement se soit tant intéressé aux règles de succession d'une entreprise privée (même s'il existe des actionnaires privés dans ces entreprises) au point de juger utile de former une Commission d'enquête à cet effet. Chacun sera surpris de voir que toute une Commission a été mise en place pour consacrer son temps précieux à une investigation

détaillée concernant une relation n'ayant jamais existé, ni au moment de la création de ces entreprises, ni actuellement ? Les équipes d'audit de la Banque centrale ne l'ont jamais mentionnée dans leurs rapports d'audit annuels et le gouvernement dirigé par la Ligue Awami n'a soulevé de question à ce sujet lors de son précédent mandat qui a duré cinq ans. Cela est d'autant plus surprenant de la part du gouvernement qui sait fort bien que le *modus operandi* et les recommandations de cette Commission seront examinés en profondeur et discutés avec rigueur dans les années à venir, tant au Bangladesh qu'à l'étranger.

Le contexte

L'aventure de la Grameen Bank a commencé en 1976 dans le village de Jobra à Chittagong lorsque j'ai sorti 856 Taka de ma poche pour les prêter. Je suis par la suite devenu garant et j'ai commencé à octroyer des prêts à partir de la succursale locale de la Janata Bank. En 1978, avec le soutien du Directeur général de l'époque de la Krishi Bank, M. Anisuzzaman, cette idée s'est transformée en projet au sein de la Krishi Bank. Après avoir approuvé ma proposition, M. Anisuzzaman ouvrit une nouvelle succursale dans le village de Jobra afin que je puisse superviser l'agence. Nous lui avons donné un nom peu ordinaire pour souligner la particularité de son statut. Elle fut baptisée la «Krishi Bank, Experimental Grameen Branch ». ¹

En 1979, cette entreprise devint un projet de la banque centrale visant à couvrir un territoire plus vaste. Ce projet a pu voir le jour grâce à l'intérêt que le Vice-gouverneur de la Banque Centrale, M. Gongopadhaya, portait à la proposition que je lui avais soumise. Le projet initial de la Krishi Bank se transforma en un projet de la banque centrale. Baptisé « Grameen Bank Project », il avait pour but de mettre en place un programme de microcrédit pour l'ensemble du district de Tangail. Toutes les banques d'État participèrent au projet.

J'installai le siège du projet à Tangail et je déménageai à Akur Para pour m'en occuper. J'y suis resté de 1979 à 1982. Lorsqu'il fut décidé d'étendre la couverture du projet à cinq districts, j'ai dû, à la demande de la banque centrale, déplacer le siège à Shyamoli, Dacca, même si j'étais très réticent à l'idée d'installer mon bureau à Dacca.

Tandis que je cherchais un moyen de passer du statut de projet à celui de fondation plus institutionnelle, j'obtins le soutien du nouveau ministre des Finances, M. Abul Mal Abdul Muhith, qui venait tout juste de prendre ses fonctions. Il répondit à ma demande de lui donner une forme institutionnelle en me proposant de créer une banque formelle. En 1983, avec le soutien du ministre des Finances et l'aval du Président Hussain Mohammad Ershad, la « Grameen Bank Ordinance 1983 » fut promulguée : le projet de la Grameen Bank devint la « Grameen Bank ».

Je n'étais cependant pas satisfait de la manière dont cela fut fait. J'émis de fortes objections à l'égard des nouvelles lois relatives à la structure de propriété qui attribuait 60% des parts au gouvernement, ce qui en faisait une banque publique. Je refusai de ce fait de poursuivre avec une telle structure de propriété. Le ministre des Finances m'assura qu'il modifierait bientôt le mode de propriété en attribuant 75% des parts aux emprunteurs. La tâche fut accomplie par son successeur, M. Syedduzzaman, le 8 juillet 1986. Il modifia la loi en octroyant 75% de la propriété aux emprunteurs et 25% au gouvernement. Dans un souci de cohérence avec la nouvelle structure de propriété, il modifia également la composition du conseil d'administration qui comporterait dorénavant 9 représentants des emprunteurs, 3 représentants du gouvernement et le Directeur général nommé membre d'office. Un nouvel amendement fut introduit le 31 juillet 1990. Ce dernier donna au conseil d'administration le droit de nommer lui-même le Directeur général, qui était auparavant désigné par le gouvernement. La Grameen Bank fonctionne selon ces principes depuis 1990.

Aujourd'hui, les emprunteurs détiennent 97% des actions et le gouvernement détient les 3% restant. La raison pour laquelle les actions détenues par le gouvernement ont chuté de 25% à 3% est que les emprunteurs ont continué à alimenter le capital à mesure que la banque se développait, tandis que le gouvernement a cessé d'injecter de l'argent. Chaque action vaut 100 Taka. Lorsque le montant de l'épargne d'un emprunteur excède les 100 Taka, celui-ci peut racheter une action d'une valeur de 100 Taka. Les emprunteurs ont toujours procédé ainsi. C'est pourquoi le pourcentage d'actions des emprunteurs est en hausse constante. Si cette tendance se poursuit, la part relative du gouvernement continuera à diminuer.

L'initiative qui a démarré avec un prêt de 856 Taka est désormais devenue une banque qui octroie des prêts d'une valeur d'1,5 milliard de dollars américains à 8,4 millions d'emprunteurs. À l'heure actuelle, les emprunteurs détiennent près d'un milliard de dollars sur leurs comptes d'épargne personnels. Ce montant ne cesse d'augmenter jour après jour. Ils possèdent leur propre caisse de retraite. La Grameen Bank a accordé des prêts d'environ 40 millions de dollars pour financer les études supérieures des enfants des emprunteurs.

La raison pour laquelle la Grameen Bank a pu devenir une organisation robuste et efficace est qu'elle a une bonne structure juridique depuis 1990, date à laquelle toute sa gestion et son pouvoir de décision ont été délégués au conseil d'administration.

Ceux qui pensent que la Grameen Bank est une banque ordinaire, à la seule différence qu'elle n'accorde que de petits prêts, aboutissent à des conclusions erronées. Ils passent à côté de la question fondamentale. Il s'agit de la seule banque au monde à fonctionner sans exiger de garantie réelle. Il n'est pas nécessaire de rédiger des documents juridiques pour solliciter un prêt auprès de cette banque. La banque fournit ses services sur le pas de la porte de ses emprunteurs.

Si l'emprunteur ou son conjoint décède, le montant du solde doit être remboursé ; ce montant restant dû est annulé. Si l'emprunteur décède, sa famille perçoit une indemnité pour les frais funéraires. Le Directeur de l'agence doit être présent lors de la prière funéraire. Les enfants des emprunteurs se voient octroyer des prêts pour leurs études. Chaque emprunteur est propriétaire de la Banque. Ce système est aux antipodes du système bancaire traditionnel. C'est pourquoi la Grameen Bank est parvenue à apporter des services bancaires aux femmes vivant dans la pauvreté. C'est aussi la raison pour laquelle le concept de la Grameen Bank a autant attiré l'attention du monde entier.

Les Termes de Référence (TdR) de la Commission d'enquête

Compte tenu de la portée du mandat de la Commission, je crains que le gouvernement veuille apporter des changements à la structure juridique et le système de direction de la Grameen Bank.

Les TdR de la Commission prévoient notamment de :

- a) identifier les forces, faiblesses et contraintes du fonctionnement de la Grameen Bank depuis sa fondation jusqu'en 2010,
- b) recommander des mesures visant à s'assurer de la bonne gouvernance au sein de Grameen Bank, en se concentrant tout particulièrement sur la responsabilité de la direction et sur la transparence des opérations,
- c) organiser le mode de propriété de la Grameen Bank et faire tout commentaire sur la représentation au conseil d'administration et sur les compétences nécessaires pour siéger au conseil

Sur quelle base la Commission évaluera-t-elle les forces et les faiblesses de la Grameen Bank ?

Je suis convaincu que les gens s'interrogeront sur la section des TdR relative aux forces, faiblesses et contraintes de la Grameen Bank. Sur quels critères la Commission se basera-t-elle pour former son jugement ? Prendra-t-elle en compte le taux de recouvrement des prêts, le taux d'intérêt, les pertes ou profits de la banque, le nombre d'emprunteurs servis par employé, la qualité des systèmes d'information, la mise en place de technologies de l'information au sein de la banque, les points forts de la gestion administrative, les avantages accordés au personnel de la Grameen Bank, l'épargne, la croissance annuelle, le montant de l'épargne des emprunteurs, etc, pour se forger une opinion sur la Grameen Bank ? Ou bien la Commission se servira-t-elle d'une autre base pour fonder son jugement ? À quelle autre institution comparera-t-elle la Grameen Bank pour formuler son opinion ? Se reposera-t-elle sur un point de comparaison imaginaire pour fonder son jugement, ou comparera-t-elle la banque à d'autres organismes de microcrédit du Bangladesh pour comprendre et déterminer la position relative de la Grameen Bank ? Ou bien fera-t-elle une comparaison avec d'autres banques commerciales telles que la Krishi Bank, la Sonali Bank, la Kormosangsthan Bank ou avec

une banque internationale ?

La Commission comprendra sûrement que si elle ne fonde pas son jugement sur la réalité et que si elle n'émet pas de recommandations reposant sur des faits concrets, le peuple rejettera son rapport.

La Banque du Bangladesh audite et inspecte la Grameen Bank tous les ans. La Banque centrale dispose d'un département spécialement dédié à cette tâche et remplit cette fonction depuis de nombreuses années. Elle est au fait de toutes les informations relatives à la Grameen Bank - les bonnes comme les mauvaises. Les fonctionnaires honnêtes et compétents de la Banque centrale visitent les succursales de la Grameen Bank depuis de nombreuses années. Ils se sont rendus au siège social et dans de nombreux départements pour examiner l'état des affaires de la Grameen Bank et les évaluer. Jamais la Banque centrale n'a soulevé de questions auxquelles Grameen n'ait fourni de réponse satisfaisante. Année après année, elle nous a communiqué par écrit qu'il n'y avait aucun problème non résolu.

La Banque centrale a soulevé une objection importante à une seule occasion.

En 2000, l'équipe d'auditeurs de la Banque du Bangladesh a soulevé la question de mon départ à la retraite. Nous leur avons expliqué que la Grameen Bank opère selon ses propres principes et règlements, et que les règles de la Grameen Bank ne prévoyaient pas d'âge prédéfini concernant le départ à la retraite du Directeur général. La Banque du Bangladesh nous a demandé de venir avec l'ensemble de nos documents ; elle examinerait et réglerait cette question lors d'une réunion formelle. Six responsables expérimentés, 3 de la Banque du Bangladesh et 3 de la Grameen Bank, se sont réunis pour examiner cette question le 15 janvier 2001. Lors de cette réunion, il a été décidé que si la Grameen Bank fournissait des copies des documents pertinents à la Banque du Bangladesh, le problème serait considéré comme résolu.

La réunion a été enregistrée et le procès-verbal a été signé par l'ensemble des participants. La Grameen Bank a fourni les documents demandés. Lorsque la Banque du Bangladesh a statué que la question était réglée, j'avais 61 ans et 6 mois. Bien que j'avais plus de 60 ans, à la vue des documents, la Banque du Bangladesh a estimé qu'aucune question n'était restée en suspens. Dans les années qui suivirent, elle ne souleva plus jamais ce point dans ses rapports d'audit annuels.

Non pas parce qu'elle avait oublié d'aborder la question à ce sujet, mais parce qu'elle avait réalisé son travail avec professionnalisme. Nous avons fourni nos explications et la Banque du Bangladesh s'en était montrée satisfaite. L'affaire en resta là jusqu'à ce qu'elle soit à nouveau évoquée en 2011, mais sans se référer à l'historique.

En plus de la Banque du Bangladesh, la Grameen Bank est auditée et examinée tous les ans par deux des cabinets d'audit les plus réputés du pays. Ils nous ont à plusieurs reprises informés par écrit que nos comptes et pratiques de gestion étaient conformes

aux normes internationales.

La Commission a été invitée à émettre des recommandations en vue d'assurer la bonne gouvernance de la Grameen Bank, en particulier en ce qui concerne la responsabilité de la direction et la transparence des opérations.

Après tant d'années de travail bien accompli, après tant de rapports d'audit, de rapports de chercheurs, après avoir remporté tant de prix, et reçu tant de distinctions, de nombreuses personnes, dont je fais partie, seront attristées de voir la gestion, la transparence et la responsabilité de la Grameen Bank mises en question. Il existe tant d'organisations dont les qualités de gestion sont diamétralement opposées aux nôtres. Mais ce n'est pas sur ces organisations-là que le gouvernement a décidé de se pencher. Que ce dernier ait choisi d'enquêter sur la Grameen Bank surprend énormément de gens. À la lecture des Termes de Référence, ils se demanderont si ces derniers ne sous-entendent pas autre chose.

Il est injuste de placer un tel fardeau sur les quatre membres honorables de la Commission. Si le monde du microcrédit ne leur est pas familier, ce qui, je suppose, est le cas, alors leur tâche sera encore plus difficile.

Même si le microcrédit est né au Bangladesh, il s'est démocratisé à travers le monde entier. Il n'existe aucun pays au monde, riche ou pauvre, où il n'est pas pratiqué. Et on dénombre, par conséquent, pléthore d'experts du microcrédit sur la planète.

Des départements lui sont consacrés dans une multitude d'universités à travers le monde ; nombre d'instituts sont dédiés à la recherche sur le microcrédit. Maintes publications, dans diverses langues, sont centrées sur le thème du microcrédit. De nombreuses personnes ont acquis une renommée mondiale pour avoir géré des programmes de microcrédit. Le Bangladesh est, à l'échelle mondiale, un pays leader en matière de microcrédit. Bon nombre de personnes au Bangladesh sont respectées et reconnues pour leur travail accompli dans le domaine du microcrédit.

Maintes recherches ont été menées sur la Grameen Bank, tant sur le plan national qu'international, de multiples articles de recherche ont été rédigés à son sujet, et les rapports publiés dans les revues de recherche sont légion.

La Banque du Bangladesh est chargée de superviser les activités de la Grameen Bank. La Grameen Bank est, par ailleurs, contrôlée par un organisme gouvernemental distinct, qui supervise les activités des institutions de microcrédit, à savoir la « Microfinance Regulatory Authority » (ou autorité de réglementation de la microfinance). La P.K.S.F. (Fondation Palli Karma Sahayak) a acquis une solide expérience dans le financement des institutions de microcrédit. Alors qu'il existe tant de chercheurs, d'administrateurs et d'experts dans ce domaine, il est très difficile de comprendre pourquoi la responsabilité a été attribuée à des personnes n'ayant probablement aucune expérience en matière de

microcrédit.

À en juger par les TdR, c'est à se demander si le gouvernement ne souhaite pas entendre que la Grameen Bank est une institution mal gérée et nécessitant d'être remaniée. Pour une raison quelconque, il juge peut-être que la Grameen Bank ne devrait pas continuer à fonctionner comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Il souhaite certainement la gérer à sa manière et cherche probablement une brèche pour introduire ses propres idées dans le fonctionnement de la banque.

Or, le cadre juridique actuel ne permet pas au gouvernement de le faire. En vertu de la réglementation actuelle, c'est le conseil d'administration, dont la majorité des membres représente les emprunteurs, qui prend toutes les décisions. Pour que le gouvernement puisse prendre des décisions, il faudrait modifier la structure du conseil, c'est-à-dire modifier la structure régissant la propriété. Le gouvernement espère sans doute que la Commission fera une telle recommandation. Si la propriété de la banque est transférée, le conseil d'administration sera modifié et, par conséquent, tout le reste également. C'est la Grameen Bank dans son ensemble qui sera transformée.

Il existe cependant une alternative. Le gouvernement peut modifier les lois sans changer la structure de propriété de la banque de telle sorte que le conseil ne dispose plus du pouvoir de décision finale. Le conseil peut rester sous sa forme actuelle, mais il aura besoin de l'aval du gouvernement pour appliquer ses décisions, et de cette manière le gouvernement pourrait diriger la banque en tous points.

C'est ce qui m'a inquiété lorsque j'ai lu les TdR. J'espère que mes craintes se révéleront infondées. J'ai néanmoins pensé que je devais faire connaître ces préoccupations à chacun avant qu'il ne soit trop tard. C'est la raison pour laquelle j'attire votre attention.

Le 23 avril 2012, un communiqué écrit du ministère des Finances publié dans les médias, a rassuré les Bangladais en affirmant : « Aucune mesure n'a été prise pour que le gouvernement place la Grameen Bank sous son contrôle et aucune mesure similaire ne sera prise à l'avenir ». Cette déclaration avait apaisé nos craintes. Mais, à peine trois semaines plus tard, l'annonce des Termes de Référence de la Commission d'enquête a ravivé les craintes avec davantage de virulence. Or, cette fois-ci, la menace semblait bien réelle et concrète.

La propriété de la Grameen Bank

Dès le départ, les femmes déshéritées du pays ont acheté des actions de la Grameen Bank avec leurs maigres économies. Elles ont œuvré sans relâche pour que la Banque demeure solide, conscientes que cette banque était la leur. Elles sont aujourd'hui bouleversées d'apprendre que la propriété de leur banque est mise en question par le

gouvernement. La Commission d'enquête doit se pencher sur une question choquante. Les 8,4 millions de femmes pauvres, les gens de ce pays, attendront avec impatience les réponses qu'elle y apportera, ainsi que tous ceux qui s'intéressent à l'émancipation des femmes dans le monde entier.

La Commission a également été chargée de formuler des recommandations sur les qualifications requises pour être un membre du conseil. Ceci est fort regrettable. Les membres du conseil sont propriétaires de la Grameen Bank - c'est là leur principale qualification. Le gouvernement envisage-t-il de créer une classe d'élite parmi les propriétaires pauvres ? Quatre-vingt pour cent des propriétaires de la Grameen Bank sont illettrés. Jusqu'à aujourd'hui, jamais la direction par les membres élus n'a été mise en question par quiconque travaillant en étroite collaboration avec eux. Des personnalités de renom telles que le Professeur Iqbal Mahmud, le Professeur Rehman Sobhan, le Dr Akbar Ali Khan, le Professeur Kaiser Hossain, M. Hossain Tabarak ont exercé les fonctions de président du conseil d'administration de la Grameen Bank avec énormément d'amour et de dévouement. Je peux dire avec assurance qu'aucune de ces personnalités n'a jamais pensé que les membres du conseil d'administration ayant contracté des emprunts étaient moins éligibles que les autres membres du conseil.

Au nom de ces membres et de ces emprunteurs, Mme Taslima Begum, originaire du village de Pirgacha dans le Chapainawabganj, reçut le prix Nobel de la Paix à Oslo, la tête haute, avec une élégance et une assurance comparable à toute autre personne ayant reçu ce Prix prestigieux avant elle. Elle prononça son discours de remerciement dans un bengali édifiant lors de la cérémonie de remise du prix Nobel. La télévision bangladaise diffusa ce programme en direct. Je pense que l'émotion qu'elle a suscitée dans le cœur des femmes bangladesaises est encore ressentie à ce jour. La Commission a-t-elle été formée pour que les « Taslima » du Bangladesh soient ignorées ? On se demande ce qui se passe dans l'esprit du gouvernement au sujet de cette question cruciale.

L'avenir de la Grameen Bank est en jeu

La Grameen Bank a été lancée le 2 octobre 1983, lors d'une cérémonie en plein air organisée sur le terrain de sport du collège de Jamurki, à l'occasion du rassemblement des femmes pour le projet de la Grameen Bank, à Tangail. Lors de cette rencontre, le ministre des Finances de l'époque, puis les femmes emprunteuses de Tangail prononcèrent un discours, mais pas un seul des autres membres officiels du gouvernement.

La Grameen Bank est une banque pour les femmes pauvres, et cela n'a jamais été oublié. La banque ne s'est jamais écartée de sa mission tout au long de son périple de Jobra à Mirpur.

Retirer la propriété et le pouvoir de décision des mains des femmes pauvres ferait

détailler la mission de la Grameen Bank. Une telle décision tuerait l'essence même de la Grameen Bank. La propriété, la participation des emprunteurs dans le processus décisionnel, la structure de la direction et la méthodologie ont fait de la Grameen Bank une organisation de classe mondiale. Cette formule gagnante ne peut être sacrifiée d'aucune façon.

Cette organisation est financièrement autonome. La Grameen Bank refuse l'argent du gouvernement ou de bailleurs de fonds. Cette institution a introduit une nouvelle dimension dans la pratique bancaire. De nombreux banquiers du monde entier souhaiteraient apprendre de cette banque. Le monde regarde la Grameen Bank avec grande admiration pour sa contribution au monde bancaire. Elle a diffusé une image positive du Bangladesh dans le monde. Nous attendons du gouvernement qu'il gère les questions relatives à la Grameen Bank avec le soin et le sérieux qu'elle mérite. Comme la banque est une fierté nationale, il devrait y avoir un consensus national autour de la Grameen Bank.

J'ai peine à imaginer que la Commission émette des recommandations permettant aux milliers de travailleurs de la Grameen Bank et à ses millions d'emprunteurs de réaliser leurs rêves, j'ai peine à croire qu'elle ne recommande pas des mesures susceptibles de mettre en danger l'organisation.

J'espère que la Commission prendra conscience que l'avenir de la Grameen Bank est dangereusement menacé si, en modifiant le cadre juridique de la Grameen Bank, le rôle des gouvernements venait à être renforcé.

Imaginer la Grameen Bank aux mains du gouvernement est en soi une pensée terrifiante. La Grameen Bank est une institution fondée sur une discipline stricte. Si la Grameen Bank se mue en une institution gouvernementale, cette discipline commencera à s'éroder très rapidement. La Grameen Bank compte vingt-quatre mille employés dévoués et travailleurs qui sillonnent les petites routes de villages, tout en transportant sur eux entre 30 000 et 40 000 Taka en espèces. Nous sommes en droit de nous demander, quelle partie de cette somme sera déposée à la banque, et quelle autre s'envolera lorsque l'administration et la supervision de la banque seront affaiblies. Payer en permanence des pots-de-vin pourrait devenir une réalité de tous les jours - verser des pots-de-vin pour obtenir un prêt, pour obtenir un emploi et des promotions, pour entrer dans l'un des groupes de la Grameen Bank, et ainsi de suite, pourrait devenir monnaie courante. Les femmes pourraient ne plus constituer la majorité des emprunteurs. Que de cauchemars. De même que les rêves peuvent devenir réalité, les cauchemars aussi peuvent devenir réalité. Nous devons prendre des mesures fermes pour éviter que ce cauchemar ne devienne un jour une réalité concrète.

Par le passé, la mauvaise gestion et les allégations de corruption massive menaient les entreprises étatiques à la privatisation. Dans ce contexte, penser que la Grameen Bank puisse passer sous le contrôle du gouvernement est une idée effrayante.

Du siège de la Grameen Bank, situé à Mirpur, à chaque « centre » rural, l'institution fonctionne comme une horloge bien huilée. Si le gouvernement appliquait son système de gouvernance à la Grameen Bank, la réputation durement gagnée de la banque au cours de ces dernières décennies s'envolerait en un clin d'oeil.

Les citoyens bangladais, et en particulier, les femmes pauvres propriétaires de la Grameen Bank, ne souhaitent sûrement pas assister à un tel scénario. Les enfants des emprunteurs de la Grameen Bank, en particulier ceux qui avaient contracté des prêts étudiants et qui sont devenus médecins et ingénieurs, ainsi que tous les autres professionnels, ne souhaiteront sans doute pas voir la propriété de la Banque et sa gestion remises aux mains du gouvernement. Si nous, en tant que nation, pouvons convaincre le gouvernement que la décision de modifier la structure juridique de la Grameen Bank nuirait à la nation ou aux pauvres, nous pourrions empêcher que cela se produise. Nous devons faire part de nos inquiétudes au gouvernement. La Grameen Bank est l'image de marque du Bangladesh dans le monde entier. Nous ne devons pas la ternir.

Quelle que soit votre appartenance politique, votre profession, votre âge ou toute autre circonstance dans laquelle vous puissiez vous trouver, en tant que citoyens du Bangladesh nous pouvons nous efforcer de convaincre le gouvernement qu'un changement de structure juridique de la Grameen Bank serait très certainement une erreur. Je demande à chacun de faire entendre sa voix et de prendre des initiatives de toutes les manières possibles. J'exhorte ceux qui croient à l'émancipation de la femme et à l'émancipation financière des pauvres à s'engager dans cette campagne. J'envoie une copie de ce message à toutes les agences de la Grameen Bank, de sorte que les emprunteurs soient bien informés et qu'ils puissent déployer tous les efforts nécessaires pour protéger leur propriété de la banque. Ils peuvent pour cela se rapprocher des responsables politiques et sociaux locaux afin de faire pression sur le gouvernement pour que nous cessions de nous diriger dans la mauvaise direction.

Nous devons agir ensemble pour protéger la Grameen Bank. Nous devons veiller à ce que la Grameen Bank soit toujours détenue et dirigée par des femmes pauvres et à ce que la banque continue à aller de l'avant pour atteindre son objectif. Si vous êtes aussi préoccupé que moi par la situation, je vous prie instamment d'intervenir pour maintenir une Grameen Bank sûre et solide.